



**CITY OF / VILLE DE
BATHURST**

POLICY

POLITIQUE

TITLE: ADOPT-A-STREET or HYDRANT

**TITRE : « J'ADOpte UNE RUE OU UNE
BORNE D'INCENDIE »**

Policy No.P2022-01
AUTHORITY: City Council
EFFECTIVE DATE: December 19, 2022
Amended
Supersedes: 2015-04
APPROVAL: City Council

Politique no. 2022-01
AUTORISATION: Conseil de Ville
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :19 décembre 2022
Modifiée :
Remplace : 2015-04
APPROBATION : Conseil de Ville

1. Purpose

1) Objectif

- a) The Adopt-A-Street or Hydrant Program endorsed by Bathurst City Council is designed to allow private citizens and groups an opportunity to support the City of Bathurst's efforts by adopting a section of a City street or fire hydrant located within the City boundaries.
- b) The purpose of the program is to promote citizen participation and to beautify our community and reduce the litter problem adjacent to City roadways by making the adopted street or hydrant an example of community involvement through volunteer efforts. The City of Bathurst encourages recycling of appropriate litter collected.

- (a) Le programme « J'adopte une rue ou une borne d'incendie » appuyé par le Conseil municipal de Bathurst vise à donner aux citoyens et aux groupes la possibilité de soutenir les efforts de la Ville de Bathurst en adoptant une section de rue ou une borne d'incendie située dans les limites de la Ville.
- (b) Le but du programme est de promouvoir la participation des citoyens et d'embellir notre communauté et de réduire le problème des déchets près des routes de la Ville en faisant de la rue ou de la borne d'incendie adoptée un exemple de participation communautaire par des efforts bénévoles. La Ville de Bathurst encourage le recyclage des déchets collectés.

2. Procedures

2) Procédures

- a) Individuals and groups sign up by submitting the application form to the program coordinator at City Hall.

- (a) Les personnes et les groupes s'inscrivent en soumettant le formulaire de demande au coordonnateur du programme à l'hôtel de ville.

- | | |
|---|--|
| <p>b) The program coordinator will communicate with the Volunteer Coordinator to assign a route or hydrant.</p> | <p>(b) Le coordonnateur du programme communiquera avec le coordonnateur des bénévoles pour assigner une rue ou une borne d'incendie.</p> |
| <p>c) Individuals/groups will make a two-year commitment. They may renew by submitting a renewal form 30 days prior to the termination date to preserve their right to first refusal of a particular street or hydrant.</p> | <p>(c) Les personnes ou les groupes s'engagent pour une période de deux ans. Ils peuvent renouveler leur engagement en déposant le « Formulaire d'inscription renouvellement/résiliation » 30 jours avant la date d'expiration pour conserver leur droit de premier refus sur une rue ou borne d'incendie en particulier.</p> |
| <p>d) Individuals/groups will agree to conduct a minimum of two street clean-ups per year or consistently maintain a fire hydrant and file status reports, which consist of a simple one-page form, to the program coordinator after each activity (Spring and Fall).</p> | <p>(d) Les personnes ou les groupes conviennent d'effectuer au moins deux nettoyages de rues par année ou d'entretenir régulièrement une borne d'incendie et de déposer des rapports d'étape, qui consistent en un formulaire simple d'une page, au coordonnateur du programme après chaque activité (printemps et automne).</p> |
| <p>e) The City of Bathurst will designate areas where the litter can be placed and at the end of the cleanup session, the City of Bathurst will be responsible to dispose of it.</p> | <p>(e) La Ville de Bathurst fournira des aires de dépôt où on apportera les débris après chaque campagne; la Ville sera responsable de la disposition de ceux-ci.</p> |
| <p>f) The City of Bathurst will install small roadside signs, which identify street areas adopted, and the sponsor(s) on City streets.</p> | <p>(f) La Ville de Bathurst, à l'aide de petites enseignes routières installées le long des rues/voies adoptées, identifiera celles-ci et leurs (s) commanditaire(s).</p> |
| <p>g) The City of Bathurst shall encourage public participation by endorsement of the Adopt-A-Street or Hydrant Program by public recognition in the form of appreciation and recognition.</p> | <p>(g) La Ville de Bathurst encouragera la participation du public en appuyant le Programme « J'adopte une rue ou une borne d'incendie » en reconnaissant publiquement les intervenants.</p> |

3. Repealed

Policy 2015-04 – Adopt-A-Street is repealed and replaced with the proposed new policy.

3) Révocations

La politique 2015-04 – Adoptez une rue est abrogée et remplacée par la nouvelle politique proposée.

Adopt-A-Street or Hydrant Procedures (for participants)

1. The Volunteer Coordinator for the individuals or group will sign up with the program coordinator of the City of Bathurst.
2. The program coordinator notifies the Volunteer Coordinator of application acceptance.
3. Before each activity, the Volunteer Coordinator reviews the safety checklist with the group and signs the safety sheet.
4. Following each activity, safety supplies/equipment are to be returned to the program coordinator.
5. Thirty (30) days prior to the termination date of an agreement, a renewal/termination form is completed and returned to the program coordinator. If a renewal, this preserves the right of first refusal to the section of street currently being cleaned or fire hydrant being maintained.

Procédures « J'adopte une rue ou une borne d'incendie » (pour les participants)

- 1) Le coordonnateur des bénévoles des individus ou du groupe s'inscrit auprès du coordonnateur du programme de la Ville de Bathurst.
- 2) Le coordonnateur de la Ville informe le coordonnateur des bénévoles que l'inscription a été acceptée.
- 3) Avant chaque activité, le coordonnateur des bénévoles révisé la liste de sécurité avec tous les participant(e)s.
- 4) Après chaque activité, les équipements et vêtements de sécurité doivent être retournés au coordonnateur du programme.
- 5) Trente (30) jours avant l'expiration du contrat d'adoption, le/la participant(e) peut choisir de remplir le « Formulaire de renouvellement/résiliation » et le remettre au coordonnateur du programme. En cas de renouvellement, ceci donne le droit de premier refus sur la section de rue ou borne d'incendie déjà adoptée par le/la participant(e).

**Application for Adopt-A-Street or Hydrant
Program**

The Program Coordinator will work with the Volunteer Coordinator to determine the specific section of street or fire hydrant to be adopted.

Date of Application

Name of organization or Individual

Mailing Address

City, Postal Code

Telephone

Email

Type of Organization (Commercial, service, etc.)

Volunteer Coordinator

Telephone Number

Please write desired sign identification for Adopt-a-Street Program:

Line/Ligne 1: _____

Line/Ligne 2: _____

Fire hydrants or street sections, in order of preference, which you are interested in adopting, include street name and beginning and ending points, if a section of road or street. (for example, Vanier Boulevard beginning at St. Peter Avenue and running westerly to City Limits.

1. _____

2. _____

3. _____

**Inscription au Programme « J'adopte une rue ou
une borne d'incendie »**

Le coordonnateur de programme déterminera conjointement avec le coordonnateur des bénévoles la section de rue ou borne d'incendie qui sera adoptée.

Date d'inscription

Nom de l'individu ou du groupe

Adresse postale

Ville, Code postal

Téléphone

Courriel

Type d'organisme (Commercial, service, etc.)

Coordonnateur des bénévoles

Numéro de téléphone

Choix d'inscription sur les enseignes pour le programme J'adopte une rue :

Indiquer, en ordre de préférence, la/les bornes d'incendie ou les section(s) de rue adoptées; indiquer le nom et le début et la fin du tronçon concerné. Par exemple : le boulevard Vanier, de la rue St-Pierre jusqu'aux limites ouest de la Ville.

Adopt-A-Street or Hydrant Program
ADOPTION AGREEMENT

The City of Bathurst and the Adopt-A-Street or Hydrant participants, hereinafter called the “group” recognize the need and the desirability of litter-free roadways and well-maintained hydrants and are entering into this agreement to permit the group to contribute toward the achievement of this goal.

By signature below, we acknowledge the risks associated with the work and agree to the following terms and conditions:

1. Groups shall not begin an activity until all forms and agreements regarding the program have been completed.
2. Groups shall adopt the street or hydrant for a minimum period of two years.
3. Groups shall consistently maintain fire hydrants or clean up the street twice per year. These clean ups shall occur in the Spring and Fall.
4. The Volunteer Coordinator will serve as a contact person for the group.
5. No participant shall be under 11 years old and those participants under 18 years shall have written consent from a parent or guardian.
6. The group shall include at least one person 18 years of age or older for participants who are the ages of 11 through 17.
7. Participants in the group agree to obey and abide by all laws and regulations relating to safety and such terms and conditions as may be required by the City for special conditions on a particular adopted street or fire hydrant.
8. Approved paint and supplies, safety vests, garbage bags and warning signs will be supplied by the City of Bathurst and may be obtained through the program coordinator.

Programme « J’adopte une rue ou une borne d’incendie »
CONTRAT D’ADOPTION

La Ville de Bathurst et les participants à l’initiative « J’adopte une rue ou une borne d’incendie », ci-après appelés le « groupe », reconnaissent la nécessité et la désirabilité de routes propres, sans déchets et de bornes d’incendie bien maintenues et concluent cette entente pour permettre au groupe de contribuer à l’atteinte de cet objectif.

Par l’apposition de notre signature ci-dessous, nous reconnaissons les risques reliés au travail et acceptons les conditions suivantes :

- 1) Le groupe ne peut s’engager dans une activité avant d’avoir complété tous les formulaires applicables et signé le contrat.
- 2) Le groupe adopte une rue ou une borne d’incendie pour une période minimum de deux ans.
- 3) Le groupe doit entretenir régulièrement les bornes d’incendie ou faire deux campagnes de nettoyage par année, l’une au printemps et l’autre à l’automne.
- 4) Le coordonnateur des bénévoles agira comme représentant du groupe.
- 5) Les moins de 11 ans ne sont pas admissibles; les moins de 18 ans doivent obtenir le consentement écrit d’un parent/gardien.
- 6) Dans chaque groupe, on doit observer le ratio d’au moins une personne de 18 ans pour les personnes âgées de 11 à 17 ans.
- 7) Les participant(e)s du groupe doivent se conformer aux lois et règlements régissant la sécurité et à toutes les conditions spécifiques dictées par la Ville pour rue ou une borne d’incendie adoptée.
- 8) La Ville de Bathurst fournira la peinture et les fournitures approuvées, les gilets de sécurité, les sacs à ordures et les panneaux d’avertissement, et pourra les obtenir auprès du coordonnateur du programme.

- | | |
|--|--|
| <p>9. The group shall not organize an activity during weather conditions that interfere with visibility, hours of darkness, peak traffic hours, or when otherwise directed by the Volunteer Coordinator.</p> | <p>9) Le groupe ne doit pas effectuer une activité dans des conditions de visibilité réduite, avant le lever du soleil ou après le coucher du soleil, durant les heures de pointe, ou lorsque le coordonnateur des bénévoles en jugera ainsi.</p> |
| <p>10. Only registered persons shall participate.</p> | <p>10) Seules les personnes inscrites peuvent participer au nettoyage.</p> |
| <p>11. The Volunteer Coordinator shall organize and conduct safety briefings with his/her group. Each day that work is performed in the adopted area, the Volunteer Coordinator shall verbally review with the participants a safety checklist to indicate the potentially hazardous nature of the work. Participants shall agree to take appropriate precautions and understand the important of safety. The Volunteer Coordinator shall sign and date the sheet.</p> | <p>11) Le coordonnateur des bénévoles doit organiser et tenir des séances d'information sur la sécurité avec son groupe. Chaque jour où le travail est effectué dans la zone adoptée, le coordonnateur des bénévoles doit examiner verbalement avec les participants une liste de contrôle de sécurité pour indiquer la nature potentiellement dangereuse du travail. Les participants doivent accepter de prendre les précautions appropriées et de comprendre l'importance de la sécurité. Le coordonnateur des bénévoles doit signer et dater la feuille.</p> |
| <p>12. The Volunteer Coordinator's primary responsibility shall be assuring the safety of the workers and the travelling public.</p> | <p>12) La priorité du coordonnateur des bénévoles est d'assurer la sécurité des participant(e)s et des usagers de la route.</p> |
| <p>13. No group participants shall take part in any activities which distract or adversely affect the safety of the travelling public.</p> | <p>13) Aucun(e) participant(e) ne doit susciter ou participer à des activités qui risquent, sous toute forme, de mettre en péril la sécurité des usagers de la route.</p> |
| <p>14. All vehicles shall be parked clear off the roadway as far away from the pavement edge as possible.</p> | <p>14) Les voitures des participant(e)s doivent être stationnées sur le côté de la route, aussi loin que possible de l'accotement asphalté.</p> |
| <p>15. Group participants shall wear approved safety vests during the activity.</p> | <p>15) Les participant(e)s doivent porter les dossards de sécurité tout au cours de l'activité.</p> |
| <p>16. The City shall erect and maintain temporary warning signs. Signs are erected within 150 meters, about 500 feet, of where an activity is occurring.</p> | <p>16) La Ville doit installer et maintenir des panneaux d'avertissement. Les panneaux sont installés à 150 mètres, 500 pieds, du lieu de l'activité.</p> |
| <p>17. Group participants shall perform all work off the travelled way and shoulders of the road.</p> | <p>17) Les participant(e)s doivent travailler bien en dehors de la rue/route et des accotements.</p> |
| <p>18. The group shall place and seal all litter in garbage bags. The program coordinator and Volunteer Coordinator will determine a drop off point for litter, which will be picked up by the City.</p> | <p>18) Le groupe doit placer les détritrus dans des sacs à ordures et les sceller. Le coordonnateur du programme et celui des bénévoles détermineront un endroit où déposer les détritrus, ceux-ci seront ramassés par la Ville.</p> |

- | | |
|---|---|
| <p>19. The group shall not move potentially hazardous substances including, but not limited to, hypodermic needles, animal carcasses, or other large objects. The group shall notify the program coordinator of the presence of hazardous materials in the status report.</p> | <p>19) Le groupe ne doit pas manipuler des matières potentiellement dangereuses telles, mais ne s'y limitant pas, seringues hypodermiques, carcasses d'animaux et autres objets trop lourds ou de grande dimension. Le groupe doit alerter le coordonnateur du programme de la présence de matériaux potentiellement dangereux.</p> |
| <p>20. If the group chooses to recycle, an effort which is encouraged, the group shall dispose of the recyclable litter appropriately.</p> | <p>20) Si le groupe décide d'envoyer des débris au recyclage, ce qui est encouragé, il devra en disposer de façon adéquate.</p> |
| <p>21. The Volunteer Coordinator shall complete an Adopt-A-Street or Hydrant status report and forward it to the program coordinator within one week following each activity.</p> | <p>21) Le coordonnateur des bénévoles doit compléter un « Rapport d'étape » qu'il fera parvenir au coordonnateur du programme au plus tard une semaine après la fin de chaque activité.</p> |
| <p>22. Participants shall notify the Volunteer Coordinator if an injury occurs. The Volunteer Coordinator shall include such in his/her status report.</p> | <p>22) Les participant(e)s doivent immédiatement informer le coordonnateur des bénévoles s'il y a blessure. Celui-ci doit le mentionner dans son « Rapport d'étape ».</p> |
| <p>23. If the Adopt-A-Street or Hydrant Program is eliminated or discontinued for any reason, this agreement shall be terminated.</p> | <p>23) Si, pour quelque raison que ce soit, le Programme « J'adopte une rue ou une borne d'incendie » est abandonné, ce contrat sera résilié.</p> |

The City of Bathurst recognizes the group as the adopting body for (street or location of hydrant)

La Ville de Bathurst prend acte que le groupe est l'entité qui adopte (rue ou emplacement de la borne d'incendie)

And the group accepts the responsibility of maintaining the hydrant or picking up litter on this section of street for a period beginning _____, 20____, and ending _____, 20____.

Et que le groupe accepte la responsabilité d'entretenir la borne d'incendie ou de ramasser les débris sur cette section de rue pour la période débutant le _____, 20____, et terminant le _____ 20____.

NAME OF GROUP

NOM DU GROUPE

Volunteer Coordinator

Coordonnateur des bénévoles

Address

Adresse

Phone Number (Home)

Téléphone (domicile)

Phone Number (Work)

Téléphone (travail)

Adopt-A-Street or Hydrant Program
Parent/Guardian Permission for
Children 11 through 17 years of Age

_____ has my permission to participate in the Adopt-A-Street or Hydrant Program. I am aware that involvement in this program means that he/she will be maintaining a hydrant or picking up litter along public and/or private roadsides, and that he/she must abide by all safety rules on the Safety Checklist.

Signature of Parent/Guardian

Relationship to Child

Date

Programme « J'adopte une rue ou une borne
d'incendie »
Formulaire d'autorisation du Parent/gardien
pour les enfants de 11 à 17 ans

_____ a mon autorisation de s'inscrire et participer au Programme « J'adopte une rue ou une borne d'incendie ». Je suis conscient(e) que, en se joignant à ce programme, il/elle sera appelé(e) à entretenir une borne d'incendie ou de ramasser des débris le long de rues publiques et/ou privées et qu'il/elle doit respecter tous les éléments de la « Liste de sécurité ».

Signature du Parent/Gardien

Lien avec l'enfant

Date

Adopt-A-Street or Hydrant Program
Release of Liability Claims

To be signed by a participant 18 years of age or older.

I hereby agree to indemnify and hold harmless the City of Bathurst, its officials, agents, servants, and employees and

 (Organization/Company)

from and against any claims on account of bodily injury (including death) or property damage arising, or alleged to have arisen, out of my participation in the City of Bathurst's Adopt-A-Street or Hydrant Program.

Name of the Group/Nom du groupe

Name of Participant/Nom du/de la participant(e)

Date

To be signed by parent or guardian of a participating minor under the age of 18 years.

The undersigned hereby agrees to indemnify and hold harmless the City of Bathurst, its officials, agents, servants, and employees from and against any claims on account of bodily injury (including death) or property damage arising, or alleged to have arisen, out of my minor child's,

 (child's name)

participation in the City of Bathurst Adopt-A-Street or Hydrant Program.

 Parent or Guardian

 Date

NOTE: generally, the minor can rescind any release or indemnification executed by or on behalf of a minor, within a reasonable time after attaining majority.

Programme « J'adopte une rue ou une borne
d'incendie »
Formulaire de Dégagement de responsabilité

Doit être signé par les participant(e)s de 18 ans et plus.

Je, soussigné, consens à indemniser et à tenir indemnes la Ville de Bathurst, ses agents, ses serviteurs et ses employés ainsi que

 (Organisation/Compagnie)

de toute responsabilité découlant des dommages matériels ou des blessures corporelles (y compris blessures mortelles) causés ou présumés causés par ma participation au programme « J'adopte une rue ou une borne d'incendie » de la Ville de Bathurst.

Doit être signé par un parent ou un gardien pour un(e) participant(e) de moins de 18 ans.

Je, soussigné, consens à indemniser et à tenir indemnes la Ville de Bathurst, ses agents, ses serviteurs et ses employés de toute responsabilité découlant des dommages matériels ou des blessures corporelles (y compris blessures mortelles) causés ou présumés causés par la participation de mon enfant d'âge mineur

 (nom de l'enfant)

au programme « J'adopte une rue ou une borne d'incendie » de la Ville de Bathurst.

 Parent ou Gardien

 Date

NOTE: De façon générale, tout enfant mineur peut, dans un délai raisonnable après avoir atteint sa majorité, faire rescinder toute renonciation ou indemnisation signées par lui ou en son nom.

Adopt-A-Street or Hydrant Program
Safety Checklist

- ❑ All participants shall wear an approved safety vest during the activity.
- ❑ All participants shall stay away from pavement areas and traffic. Do be prepared for any unexpected behavior of motorists. Stay on the right-of-way facing traffic and stay with your group.
- ❑ No participants shall pick up anything that could be hazardous to their health. This includes needles, jagged glass, and animal carcasses, or heavy objects. If in doubt, do not touch the object and notify the Volunteer Coordinator of the object's presence in the status report.
- ❑ No more than 20 members of the group may be participating in the activity at any one time, unless otherwise stated in the agreement.
- ❑ Non-participants may not accompany the group.
- ❑ No activity, horseplay, etc., will be tolerated which compromises the safety of the group participants or the travelling public.
- ❑ During all activities, the group shall use or wear all suggested safety equipment.
- ❑ The Volunteer Coordinator shall position him or herself in a location, which enables that person to facilitate the safety of all group participants.
- ❑ The Volunteer Coordinator shall insure that all temporary warning signs are located and maintained within 150 meters; about 500 feet, of the work section, and shall check them often to insure their effectiveness.

Ville de Bathurst – Programme « J'adopte une
rue ou une borne d'incendie »
Liste de sécurité

- ❑ Tous les participant(e)s doivent porter un dossard de sécurité durant l'activité.
- ❑ Tous les participant(e)s doivent se tenir bien à l'écart de la circulation et de la chaussée. Ils doivent se méfier des manœuvres inattendues des conducteurs. Toujours faire face à la circulation et demeurer avec son groupe.
- ❑ Aucun(e) participant(e) ne doit manipuler des objets qui pourraient être potentiellement dangereux pour la santé tels que : les seringues, le verre cassé, les carcasses d'animaux ou les objets trop lourds ou de grande dimension. En cas de doute, éviter de toucher à l'objet et alerter le coordonnateur des bénévoles pour qu'il le note dans le « Rapport d'étape ».
- ❑ Sauf disposition contraire des présentes, pas plus de 20 membres d'un groupe ne peuvent participer en même temps à une activité.
- ❑ Aucun non-participant ne pourra accompagner le groupe.
- ❑ Aucune activité telle bousculade, chamaillerie, etc. susceptible de mettre en péril la sécurité du groupe ou des usagers de la route ne sera tolérée.
- ❑ Durant les activités, le groupe devra utiliser les équipements et les vêtements de sécurité recommandés.
- ❑ Le coordonnateur des bénévoles devra prendre position dans un endroit qui facilitera son intervention auprès du groupe en matière de sécurité.
- ❑ Le coordonnateur des bénévoles doit s'assurer que les panneaux d'avertissement temporaires sont installés et maintenus à 150 mètres, environ 500 pieds, de la section de rue/voie où l'on travaille. Il doit aussi s'assurer de leur

efficacité en vérifiant souvent la réaction des usagers de la route.

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ❑ It is recommended that appropriate clothing be worn during the activity, such as long pants, long sleeved shirts, gloves, hat, and work boots. | <ul style="list-style-type: none"> ❑ Il est recommandé de porter des vêtements appropriés lors de l'activité : des pantalons longs, des chemises à manches longues, des gants, chapeau et des bottes de travail. |
| <ul style="list-style-type: none"> ❑ No gear, electronic or otherwise (including personal tape, CD, radio, etc.), which may distract participants, may be used during the activity. | <ul style="list-style-type: none"> ❑ L'utilisation d'accessoires pouvant distraire le/la participant(e) (électronique ou autre, lecteur de cassette, lecteur de DC, radio, etc.) est interdite lors de l'activité. |
| <ul style="list-style-type: none"> ❑ All cars, which the group participants drive to the activity site, must be parked in the place arranged by the group. | <ul style="list-style-type: none"> ❑ Toutes les voitures utilisées par les participant(e)s pour se rendre l'activité devront être stationnées à l'endroit identifié par le groupe. |
| <ul style="list-style-type: none"> ❑ All work shall be performed off the travelled way of the road. | <ul style="list-style-type: none"> ❑ Tout le travail de nettoyage devra s'effectuer en dehors de la voie de circulation. |
| <ul style="list-style-type: none"> ❑ The group shall return any safety supplies furnished by the City Coordinator following each activity. | <ul style="list-style-type: none"> ❑ Le groupe doit retourner tous les équipements et vêtements de sécurité au coordonnateur de la Ville après chaque activité. |

I have briefed the group on the potentially hazardous nature of the work and the above list of safety points has been covered.

J'ai informé le groupe de la nature potentiellement dangereuse du travail et la liste ci-dessus des points de sécurité a été couverte.

Volunteer Coordinator/Coordonnateur des bénévoles
Date:

Adopt-A-Street Program
Status Report

**Programme « J'adopte une rue ou une borne
d'incendie »**
Rapport d'étape

(Street / Rue – Hydrant Location / Endroit de la borne d'incendie)

Following each activity please return a complete Status Report form to the following address within one week of the activity:

Adopt-A-Street or Hydrant Program
Program Coordinator
c/o City of Bathurst
150 St. George Street
Bathurst, NB E2A 1B5

Une semaine après chaque activité, veuillez compléter et retourner un Rapport d'étape à l'adresse suivant :

Coordonnateur de programme
J'adopte une rue ou une borne d'incendie
A/S Ville de Bathurst
150, rue St-George
Bathurst (Nouveau-Brunswick) E2A 1B5

Organization's Name

Nom du groupe

Date of activity

Date de l'activité

Number of bags filled

Nombre de sacs remplis

Number of Hydrants maintained

Nombre de bornes d'incendie entretenues

Length of Activity

Durée de l'activité

Number of participants

Nombre de participants

Name of Volunteer Coordinator

Nom du coordonnateur des bénévoles

Large, Unusual, or Hazardous Materials Found and Approximate Location:

Objets de grande dimension ou trop lourds, inhabituels ou matériaux potentiellement dangereux et l'endroit approximatif où ils ont été découverts :

Comments:/Commentaires:

Person completing Status Report

Personne qui a rédigé le Rapport d'étape

Date:

**Adopt-A-Street or Hydrant Program
Renewal/Termination Form**

**Programme « J'adopte une rue ou une borne
d'incendie »
Formulaire d'inscription -
renouvellement/résiliation**

Date:

Organization Name/Nom du groupe

Street/Rue

Adopted Street or Hydrant / Rue ou borne
d'incendie adoptée

Would like to adopt the same street or hydrant:

- Yes
- No

Je désire/nous désirons adopter la même rue ou
borne d'incendie :

- Oui
- Non

Who will be the group coordinator for the next
two-year period and what is his/her address and
telephone number:

Indiquer ci-dessous qui sera le coordonnateur pour
les deux prochaines années et inscrire son adresse et
son numéro de téléphone :

This renewal form has only served to preserve
your group's right of first refusal on the section of
street or fire hydrant you are currently maintaining.
The group must enter into a new agreement with
the Program Coordinator, which will serve to
reaffirm the obligations of both the adopting group
and the City of Bathurst to the *Adopt-A-Street or
Hydrant Program*. If you do not want to adopt the
same section of street or fire hydrant, you are not
given any priority in the choice of other available
sections of street or fire hydrants and must
resubmit an application.

Ce formulaire de renouvellement ne sert qu'à
préservier le droit de premier refus de votre groupe
sur la section de la rue ou de la borne d'incendie que
vous entretenez actuellement. Le groupe doit
conclure une nouvelle entente avec le coordonnateur
du programme, qui servira à réaffirmer les
obligations du groupe d'adoption et de la Ville de
Bathurst à l'égard du programme *J'adopte une rue
ou une borne d'incendie*. Si vous ne souhaitez pas
adopter la même section de la rue ou de la borne
d'incendie, vous n'avez aucune priorité dans le choix
des autres sections disponibles de la rue ou des
bornes d'incendie et vous devez soumettre une
nouvelle demande.

This form should be submitted 30 days prior to the
termination date in order to preserve your right of
first refusal.

Ce formulaire doit être soumis 30 jours avant la date
d'échéance du présent contrat afin de préserver son
droit de premier refus.